

# Communauté d'Agglomération du Grand Dole

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif**

### **Exercice 2016**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	3
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION.....	3
2.2. RECETTES.....	3
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	3
3.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	3
3.2. EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC	

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liée au service

<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations	<input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges
<input type="checkbox"/> Entretien des installations	<input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations
	<input type="checkbox"/> Réalisation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- Abergement la Ronce,
- Amange,
- Archelange,
- Audelange,
- Aumur,
- Authume,
- Auxange,
- Baverans,
- Biarne,
- Brevans,
- Champdivers,
- Champvans,
- Châtenois,
- Choisey,
- Crissey,
- Damparis,
- Le Deschaux,
- Dole,
- Eclans-Nenon,
- Falletans,
- Foucherans,
- Frasne-les-Meulières,
- Gevry,
- Gredisans,
- Jouhe,
- Lavangeot,
- Lavans-lès-Dole,
- Malange,
- Menotey,
- Monnières,
- Nevy-lès-Dole,
- Parcey,
- Peseux,
- Rainans,
- Rochefort-sur-Nenon,
- Romange,
- Saint Aubin,
- Sampans,
- Tavaux,
- Villers Robert,
- Villette-lès-Dole,
- Vriange.

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 24 juin 2015  Non

## 1.2 Mode de gestion du service

- Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Si c'est une délégation de service public :

- Nom du délégataire : SOGEDO et SUEZ
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 août 2015
- Date de début du deuxième contrat : 1<sup>er</sup> septembre 2015
- Date de fin du deuxième contrat : 31 août 2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 août 2021
- Nombre d'avenants : 2.
- Missions du délégataire :  
 Le contrôle de conception et de réalisations des installations d'assainissement non collectif neuves ou en cas de réhabilitation.  
 Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 6 ans.  
 Le diagnostic des installations existantes.  
 Le diagnostic en cas de vente immobilière.

## 1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 5794habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 54033.

## 1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2015	Exercice 2016
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30

<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	-	-
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	-	-
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	-	-

*L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour les années 2015 et 2016 est de 100.*

## **2 Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1 Modalité de tarification**

La redevance d'assainissement non collectif est uniquement destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations et le diagnostic initial).

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification est forfaitaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

<b>Tarifs</b>	<b>Au 01/01/2015</b>	<b>Au 01/01/2016</b>
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle de conception des installations neuves en €	104.46 HT	107.00 HT
Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves en €	66.62 HT	70.00 HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	86.84 HT / 20,99 HT par an	104,22 HT / 17.37 HT par an
Tarif du contrôle des installations pour cession immobilière en €	83.68 HT	90.00 HT

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/06/2015 effective à compter du 01/09/2015.

### **2.2 Recettes**

	<b>Exercice 2015</b>			<b>Exercice 2016</b>		
	<b>Collectivité</b>	<b>Déléataire (le cas échéant)</b>	<b>Total</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Déléataire (le cas échéant)</b>	<b>Total</b>
Facturation du service obligatoire en €	0	48631	48631	0	44518	44518
Facturation du service facultatif en €	-	-	-	-	-	-
Autres prestations auprès des abonnés en €	-	-	-	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général en €	-	-	-	-	-	-

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

- Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service.

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations déclarées conformes} + \text{nombre d'installations ne présentant pas de risques}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}}$$

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	898	1785
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1483	1954
Taux de conformité en %	60,6	91,4

### 3.2 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée par le calcul suivant :

$$\text{Population desservie} = \frac{\text{Population de la commune} \times \text{nombre d'abonnés d'assainissement non collectif}}{\text{Nombre d'abonnés eau potable}}$$

Commune	nombre d'abonnés ANC	nombre d'abonnés eau potable	population communale 2016	estimation de la population desservie par l'ANC
Abergement la Ronce	325	373	833	833
Amange	8	190	494	21
Archelange	5	123	239	10
Audelange	50	145	287	99
Aumur	155	165	373	373
Authume	25	419	832	50
Auxange	84	87	202	195
Baverans	7	223	520	16
Biarne	46	197	412	96
Brevans	22	340	683	44
Champdivers	142	199	457	326
Champvans	57	715	1407	112
Châtenois	2	171	381	4
Choisey	22	597	1098	40
Crissey	21	296	669	47
Damparis	25	1285	2802	55
Dole (+Goux)	348	11986	24409	715
Eclans-Nenon	13	191	391	27
Falletans	157	174	412	412
Foucherans	9	1110	2129	17
Frasne les Meulières	76	76	128	128
Gevry	2	322	693	4
Gredisans	7	66	143	15
Jouhe	7	246	633	18
Lavangeot	66	67	131	131
Lavans lès Dole	20	154	339	44
Le Deschaux	377	461	1033	845
Malange	14	111	321	40
Menotey	35	160	292	64
Monnières	7	197	456	16
Nevy les Dole	106	137	251	194
Parcey	20	431	993	46
Peseux	105	150	313	313
Rainans	10	129	256	20
Rochefort sur Nenon	40	370	642	69
Romange	3	86	203	7
Saint Aubin	9	836	1839	20
Sampans	35	489	1096	78
Tavaux	4	1913	4079	9
Villers Robert	98	110	232	232
Villette les Dole	8	407	775	15
Vriange	0	85	155	0
<b>Total</b>	<b>2572</b>	<b>25989</b>	<b>54033</b>	<b>5803</b>

Quand le SPANC couvre la totalité du territoire, la population desservie est alors celle de la totalité de la commune.